Créée en 1910 par trois riverains des bords de seine, parmi lesquels l’architecte Louis Perin, l’association dite « Des Bords de Seine », fête donc ses cents d’existence !

Les nombreuses actions entreprises depuis sa création ont permis de préserver, presque intact, le site, unique des bords du fleuve qui longe notre commune. Les quais qui bordent la seine, affectes depuis 15 ans à la circulation prioritaire des piétons et des cyclistes et ce de par la volonté tant du Conseil Général de Seine et Marne, que des communes de Bois le Roi et de la Rochette, en font un lieu de promenade qu’affectionne et toujours plus nombreux, les habitants de notre village. Ces quoi sont il faut le rappeler, classés G.R. Notre association s’efforce en privilégiant le dia-logue avec la Mairie, d’améliorer leur sécurité et ce malgrès une circulation automobile encore importante, grâce aux mesures prises tels que dos d’âne et ralentisseurs. Aussi, nous réjouissons nous du renouvellement, l’an passé par Madame le Maire de Bois le Roi, de la convention passée avec notre association et qui prévoit moyennant le maintien de l’ouverture de ces voies au public, la poursuite de l’entre-tien de celle-ci par la commune. Association des Riverains de la Seine de Bois le Roi et de La Rochette.

Adresse

20 Quai Olivier Métra
Bois-le-Roi
77590
01 47 22 52 88
audemar.family@orange.fr

Président(e)
Dominique Audemar
PDF

- Facebook share
- Twitter